

Image not found or type unknown



Officialisation garde d'enfant

Par **Karine**, le **25/02/2009** à **11:46**

Bonjour,

Ma fille a quitté son concubin, elle a la garde de son fils de deux ans.

Ils s'étaient entendus pour que le papa le garde un WE sur deux et la moitié des grandes vacances.

Maintenant ma fille fait en sorte de trouver des excuses pour ne pas lui donner son fils comme convenu et j'ai peur quelle se mette en faute et que la relation entre les parents se détériore.

Pour le bien du petit, pouvez-vous me dire ce qu'il est possible de faire pour officialiser la garde et ainsi préserver le petit de conflits ultérieurs.

Merci par avance

Par **BOOBAA59**, le **25/02/2009** à **14:44**

Bonjour,

Etant dans la meme situation, je conseil de voir un avocat pour officialiser la séparation et donc d'officialiser un droit de visite et d'hebergement pour le papa. Attention, c'est une decision de justice et votre fille doit si tenir!

Le cas échéant, le papa pourra se retourner contre elle pour non présentation d'enfant. Outre le fait qu'elle risque des sanctions pénales, elle prive l'enfant de son père se qui est intolérable, c'est une question de bon sens!

L'ex femme de mon mari agit de la sorte, l'enfant est aujourd'hui complètement perdu, privé de

tout lien avec son père et complètement désorienté..

Cordialement